

Le SNES : payer les cessions des structures privées

Le SNES, Syndicat national des entrepreneurs de spectacles, voudrait généraliser le principe de payer les cessions de spectacles prévus et annulés. Le ministre de la Culture a souhaité que les structures les plus solides financièrement, ainsi que ses opérateurs et structures subventionnées par l'État procèdent ainsi par solidarité. Le SNES demande que cette mesure soit élargie aux entrepreneurs de tournées, aux producteurs et aux diffuseurs sous statut privé, qui travaillent également avec le secteur public. « Il s'agit d'étendre la

solidarité à tous les salariés et toutes les structures, plaide Philippe Chapelon, le délégué général du SNES. Si les dates ne peuvent pas être reportées, les structures subventionnées pourraient prendre en charge le plateau technique et artistique et les frais engagés par le producteur. Cela permettrait aux producteurs de passer le cap, de payer les salariés et de faire face aux dépenses déjà engagées. » Il estime qu'en ces circonstances, l'État peut contourner d'éventuels problèmes de droit administratif en autorisant les structures publiques à dédommager les prestataires. |